

Peut on travailler avec une carte de séjour commerçant?

Par tendre, le 29/05/2009 à 12:10

Bonjour

Voilà j'ai créé une entreprise individuelle pour faire des prestations dans le domaine des études d'architecture et avec cette dernière j'ai changé mon statut et j'ai obtenu une carte de séjour "Commerçant" (j'ai la nationalité algérienne). Ma question est la suivante: Peut-on travailler en tant que salarié pour un contrat de 7 mois avec ce statut ? et dans le cas positive est ce qu'on doit demander une autorisation de travail,

Svp renvoyez nous vers les documents juridiques et merci d'avance. Cordialement.